

Contacts des auteurs : gwenaelle.mainsant@gmail.com ; oceane.perona@gmail.com

APPEL A COMMUNICATION POUR LA ST N°26 « GOUVERNER LA SEXUALITE »

Cette section thématique interroge la place et l'actualité du *gouvernement de la sexualité* dans l'appareil d'Etat. Il s'agit de rassembler des communications portant sur les politiques contemporaines de régulation de la sexualité, qu'elles touchent explicitement à la sexualité (à la reproduction/procréation, aux violences sexuelles, à la prostitution, à la prévention des MST) ou que la sexualité constitue un enjeu sous-jacent/collatéral de politiques plus larges (notamment sur la gestion de la PMA/GPA ; des violences sexuelles lors d'interventions armées en Afrique ; de l'éducation sexuelle dans les politiques scolaires/ABCD de l'égalité ; de la relation au passé nazi en Allemagne (Herzog 2005), ou de la prévention de la dangerosité dans les politiques pénitentiaires). Important en science politique des questionnements foucaaldiens, cette section thématique vise à faire dialoguer les études sur la sexualité et la sociologie de l'action publique. La sexualité n'est pas vue tant sous l'angle de la construction sociale qu'au niveau des mécanismes locaux de contrainte – perspective ici retenue dans les communications.

Les recherches sur les liens entre sexualité et politique constituent depuis quelques années un domaine dynamique en science politique comme en témoigne le foisonnement récent de numéros thématiques sur les « politiques sexuelles » (Levêque et Matonti, 2014), les « nationalismes sexuels » (Jaunait, Renard, Marteu, 2013), « l'internationalisation des causes sexuelles » (Broqua, Fillieule, Escoda i Roca, 2016) ou encore sur les rapports entre « sexualité et politique en francophonie » (Paternotte et Perreau 2012). De nombreux travaux ont documenté les mobilisations autour des causes sexuelles – leur histoire et les modes d'engagement (Delage, 2016 ; Verdrager 2013 ; Pavard 2012) –, la construction de problèmes publics autour de la sexualité ainsi que leur mise sur agenda (Boussaguet, 2009 ; Engeli, 2009 ; Mathieu, 2014), les débats publics autour de la sexualité (Chetcuti, 2014 ; Fassin 2003), ou encore l'évolution des lois autour de la sexualité (Mossuz-Lavau 2002). En revanche, peu de recherches se sont intéressées au *gouvernement de la sexualité* comme « politique publique » mais aussi comme « conduite des conduites ». C'est à ce champ d'étude que se consacre cette section thématique.

L'étude de la diversité des normes de régulation de la sexualité en constitue le premier axe. Quelles sont les normes qui participent à la régulation politique de la sexualité ? Par quelles instances sont-elles produites ? Par quelles médiations opèrent-elles ? A titre d'exemple, si le droit constitue un important vecteur de normes sexuelles, les pratiques des institutions répressives produisent également des normes sexuelles relevant du contrôle social. Mais les normes peuvent aussi prendre la forme d'une morale sexuelle publique, existant indépendamment du droit en vigueur et en dehors des institutions pénales, se développant au travers des pratiques des institutions médicales, sociales ou éducatives – comme en témoigne la stigmatisation d'une pratique légale comme l'avortement. Ainsi, cette section thématique reprend ainsi un questionnement ancien sur le statut du droit dans le contrôle social – chez Malinowski (1933) comme chez Levi-Strauss (1958) – visant à éprouver à nouveaux frais l'hypothèse selon laquelle la sexualité est un domaine autant régulé par le droit que par des normes sociales et morales (Benabou 1987 ; Bernstein 2007 ; Scoular 2010).

Le second axe de cette section thématique est centré sur les professionnels engagés dans la régulation de la sexualité. Comment opèrent-ils un travail de classification, de tri entre la norme et la déviance (Darley, Mainsant 2014) en matière de sexualité ? De quelle manière le gouvernement de la sexualité engage les agents de l'Etat dans des processus de coopération ou de concurrence avec d'autres professionnels (on pense par exemple aux personnels de l'Education Nationale appelés à collaborer avec la justice dans la lutte contre les violences sexuelles sur mineurs) ? Comment ce contrôle participe-t-il à la redéfinition des fonctions des professions et à déplacer les frontières entre contrôle pénal, médical et social ? Enfin, quelles

14^e CONGRES AFSP MONTPELLIER 2017

ST 26 GOUVERNER LA SEXUALITE

Gwénaëlle Mainsant (CNRS, IRISSO), Océane Pérona (CESDIP)

sont les opérations de qualification par lesquelles les professionnels identifient des sexualités dites normales ou déviantes ?

Les contributions retenues devront répondre aux problématiques abordées dans les axes et privilégieront une approche empirique du contrôle politique des sexualités contemporaines. Elles pourront adopter une démarche ethnographique, socio-historique ou comparative.

Les organisatrices de la ST rappellent que les propositions sans aucune dimension empirique ne seront pas retenues.

CALL FOR PAPERS : GOVERNING SEXUALITY

This session deals with the role and the new questions about the *government of sexuality* in the state apparatus. It aims to gather researches about the current policies regulating sexuality. Those policies may target specifically sexuality (breeding/reproduction, sexual violence, prostitution, STDs prevention), or they may affect sexuality as a special issue of a broader policy (like sexual education in school and the polemic about the ABCD of equality in France, the relations toward the Nazi past in Germany (Herzog 2005), or the prevention of the dangerousness in penitential policies).

From a Foucauldian perspective, this session combines sexuality studies and sociology of public action. The papers will question sexuality from the point of view of its regulation, its control and its framing.

Sexuality is now a prolific research field in French political science. Researches focus on the history of sexual causes (Delage, 2016 ; Verdrager 2013), the construction of public problems about sexuality and their agenda setting (Boussagué, 2009 ; Engeli, 2009 ; Mathieu, 2014), the public disputes about sexuality (Chetcuti, 2014), or more rarely the implementing of sexual public by the street-level bureaucrats (Mainsant, 2014 ; Mathieu et Ruault, 2014). However, those researches rarely focus on the government of sexuality as a public policy. If sexuality is now considered as a political object (Politix, 2014), whether as a part of the political profession (Matonti, 2014), or as a field of political intervention (Pinell, 2002), the concrete forms of the political control of sexuality have only been investigated a little.

Sexuality (and its government) is a main stake for sociology of public action, because of its moral dimension, the emotions it provokes, and the different spaces in which it takes place (public sphere/private sphere). It questions both the norms and the forms of the regulation, and the professionals enrolled in the regulation.

The first part of the session is dedicated to the study of the diversity of the regulation norms of sexuality (law, morals, social institution, health care institution, school...). Which norms contribute to political regulation of sexuality? Which authorities produce these norms? From what mediations do they operate?

The second part of the session focuses on professionals that contribute to the regulation of sexuality. How does political control of sexuality enrol public agents in cooperation or concurrence processes with other professionals? How does this control redefine the functions of the professions (for example, what happens when public agents have to investigate the intimacy of citizens)? How do professionals label sexuality as normal or deviant? Through which operations of qualification?

The chosen papers have to answer the issues developed in the different part of the session. Empirical approaches of the political control of current sexualities are welcomed. The researches presented may use ethnography, socio-history or international comparison.